



## Démission periode d'essai avec carte compétence et talent

Par **pointkom**, le **28/06/2011** à **15:05**

Bonjour,

Ma profession ingénieur informatique

en avril 2011 j'ai commencé par un contrat cdi avec une société française(ssii) dont mon titre de séjour est 'compétence et talent', elle m'a envoyé une promesse d'embauche quand j'étais en Tunisie.

Le problème c'est que j'ai disposé mon dossier de la carte, j'ai fait visite médicale, j'ai un récépissé, j'attends la livraison de ma carte, en parallèle je veux changer d'entreprise et travailler avec une autre CDI. Je démissionne de la première et signe un autre contrat, sachant que j'ai pour le moment seulement un récépissé de carte de séjour. Est-ce que ça est possible (démission) vu que je suis encore en période d'essai avec la première entreprise? Est-ce que ça empêche la livraison de la carte? Ça touche mon statut en tant que salarié avec séjour compétent et talent? Est-ce que je peux signer un autre contrat avec une autre entreprise?